

soviétique et les autres pays qui sont dans la même situation pourraient perdre leur droit de vote.

L'Union soviétique a déclaré qu'elle ne ferait aucun paiement pour les opérations antérieures de maintien de la paix. De leur côté, les États-Unis estiment que l'Union soviétique doit payer les sommes qu'elle doit à l'Organisation, sans quoi elle devrait perdre son droit de vote. Les États-Unis ont même laissé entendre qu'ils se proposaient de demander aux États membres de l'Organisation de prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter l'article 19.

Il est évident que tous les États membres des Nations Unies ont l'obligation de payer leur part des dépenses, d'après la contribution qui leur a été fixée, afin de maintenir l'Organisation. Au Canada, nous espérons qu'on reconnaîtra que l'Union soviétique doit modifier l'attitude apparemment inflexible qu'elle a adoptée, si elle veut jouer le rôle qu'on doit attendre d'elle, à titre de grande puissance. Ce serait extrêmement regrettable, si le problème ne pouvait être résolu, et le gouvernement, dont l'interprétation rejoint celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne au sujet des conséquences d'un défaut de versement en vertu de l'article 19, espère néanmoins que les entretiens qui auront lieu aux Nations Unies aboutiront à un compromis. Rien ne serait, en effet, plus désastreux pour le monde qu'un échec des Nations Unies qui les rendrait inefficaces — et les ferait même disparaître à la suite du refus d'un groupe de pays d'assumer une responsabilité qui, selon le jugement de la Cour internationale de Justice, incombe à toutes les nations. . . .

Le Canada, puissance moyenne, — et par là je n'entends pas qu'il ne soit pas engagé ou qu'il soit neutre car nous ne sommes pas neutres et nous sommes engagés, — est engagé avec les nations occidentales formant une alliance défensive commune, non pas en vue de mener des guerres d'agression, mais afin d'être assez fortes pour résister à l'agression. En acceptant l'Organisation elle-même, nous nous sommes engagés à faire ce que l'expérience a prouvé que l'Organisation peut faire, ce qu'elle a déjà fait: maintenir la paix à notre époque agitée.

Les Canadiens au Congo

Plus tard, le même jour, M. Martin a répondu ainsi aux diverses questions touchant le sort des otages étrangers aux mains des rebelles au Congo:

Nous sommes aux prises, tout comme d'autres gouvernements, avec une grave situation à Stanleyville où environ 800 personnes sont détenues comme otages et personne ne saurait dire avec certitude ce qui arrivera. Dans ce nombre se trouvent 37 ou 38 Canadiens, dont certains sont des missionnaires. Nous avons essayé de recourir à tous les moyens dont nous disposons pour obtenir, avec d'autres pays, la libération de ces otages. En plus de l'honorable député de Red-Deer, un de nos propres fonctionnaires, M. Gauvin, qui a eu aussi des contacts avec certains des hauts personnages impliqués à Stanleyville, se trouve là en ce moment